

MAIRIE DE L'ILE-TUDY 29980 CONSTRUCTON D'UNE ANTENNE DU CENTRE NAUTIQUE ET DES SANITAIRES PUBLICS

CONSULTATION DE MAITRISE D'OEUVRE

La commune de l'Ile-Tudy va démolir les sanitaires publics situés sur la dune face à la rue des courlis et reconstruire des sanitaires aux normes PMR d'environ 20 à 25m2 auxquels seront adjoints les locaux pour le centre nautique d'environ 40 à 45m2.

La présente consultation a pour objet de choisir un maître d'œuvre qui pourra porter le projet, en partenariat avec la commune (élus et techniciens) de la phase de conception jusqu'à la réception de l'équipement (mission complète loi MOP).

Le respect de l'enveloppe financière, du délai imparti et du programme général dont le contenu a été défini par les élus sont des éléments essentiels de la proposition. L'offre financière prendra en compte ces éléments et inclura obligatoirement des réunions de concertation avec le comité de pilotage composé d'élus et de partenaires.

I- L'Existant

Construction en maçonnerie de moellons, d'environ 15m2 à démolir.

II- Le programme

Le programme prévoit la construction d'un bâtiment public de 65m2 environ tel que décrit au CCTP.

1- Le site

La construction sera située sur la dune en bordure de l'avenue de la plage face à la rue des courlis.

2- Le projet

Voir CCTP

III- Calendrier et estimation financière

La commune souhaite pouvoir déposer un dossier de Permis de construire courant Septembre 2015. Les bâtiments devront être opérationnels pour Juillet 2016.

Cette échéance nécessite de proposer, <u>dès la remise de l'offre</u>, un planning général réaliste permettant au mieux d'atteindre, au pire de s'approcher, de cet objectif.

L'estimation prévisionnelle des travaux est de 130 000€ HT.

IV- Composition de la candidature

Le dossier de candidature présentera l'entreprise, les moyens humains et techniques dédiés, ainsi que les références dans les domaines indiqués ci-dessus. Il intégrera une note explicative ainsi qu'un calendrier prévisionnel de l'opération.

L'offre financière fera apparaître le taux de rémunération global du projet et sa répartition en fonction des différentes étapes du projet (APS, APD, PRO, ACT, VISA, DET et AOR + EXE Fluides /Thermiques). La rémunération définitive sera basée sur l'estimation faite en phase APD.

Une visite sur place pourra être effectuée.

Le D.G.S de la Mairie